

Le 25 mars 2024

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2023 (art. 20.1 de la Charte).

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, notre Municipalité est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

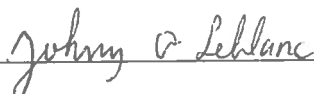
1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 1

Publication du nombre de plaintes, reçues et traitées par un ministère ou un organisme, relatives à un manquement à une obligation prévue dans la Charte de la langue française (art. 128.2 de la Charte).

En vertu de l'article 128.2 de la Charte de la langue française, aucune plainte n'a été reçue et traitée par un ministère ou un organisme, relatives à un manquement à une obligation prévue dans la Charte de la langue française.

Pièces justificatives

Date	Personnes consultées	Réponses au questionnaire
2024-03-25	Johny Desrochers Leblanc	En date du (fin de l'année financière), pour combien de membres de votre personnel la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français dans la réalisation des diverses tâches rattachées aux postes est : – exigé (nécessaire) : (0) membres de notre personnel – souhaité (un atout) : (1) membres de notre personnel



Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : 819-358-5162
Télécopieur : 819-358-9192
Courriel : dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca